

## Charte d'usage du réseau informatique et de l'internet au collège Paul Sixdenier

Le collège dispose d'outils informatiques divers (matériel, logiciels, réseau interne et externe), supports pédagogiques dont la gestion impose des règles spécifiques de fonctionnement. Par la signature de cette charte, chacun s'engage à respecter les règles indiquées, sous peine de sanctions prévues à cet effet.

### 1. Respect de la législation

En matière de **propriété intellectuelle** : les droits des auteurs imposent qu'il soit interdit de copier, d'échanger et de diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo ou tout autre œuvre de l'esprit depuis le réseau de l'établissement.

En matière de **droits de la personne** : il est interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel - comme l'image d'autrui, sans son autorisation -).

En matière de **crimes et de délits** : il est interdit de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogues, apologie de crimes, etc...).

### 2. Conditions d'utilisation des outils informatiques

a) Les élèves ont accès aux services informatiques suivants :

- Services relevant du réseau informatique, interne au collège
- Chaque élève dispose d'un compte personnel ouvrant accès à un espace de travail personnel : confidentiel, sécurisé par un identifiant et un mot de passe à partir duquel il aura droit à l'ensemble des services disponibles, après acceptation de la présente charte. Ce compte est strictement personnel et ne doit en aucun cas être transmis à une autre personne.
- Les élèves ont accès au matériel de reproduction (imprimantes, scanner), avec l'autorisation d'un enseignant qui jugera de l'utilité des tirages.
- La copie, le téléchargement ainsi que l'utilisation de programmes autres que ceux acquis légalement par l'établissement sont interdits (en raison de possibles virus, droits d'auteur et problèmes de réseau).
- Services Internet
- Les élèves ont la possibilité d'accéder à Internet à des fins éducatives.
- Les élèves ont accès à un service de messagerie électronique, réservé à un usage pédagogique.
- L'établissement a son propre site, hébergé par les services académiques.
- Les élèves ont accès à Pronote pour consulter notamment le cahier de textes et leurs notes.



b) Les engagements de l'établissement

- Le collège s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés au paragraphe 2.a)

Toutefois, l'accès aux outils informatiques peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.

- Le collège utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.
- Des contrôles occasionnels ou réguliers peuvent être faits pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect des règles établies. Ces contrôles ne mettent pas en cause la confidentialité de la messagerie. L'établissement, de ce fait, ne pourra être tenu pour responsable du contenu des messages envoyés ou reçus.

c) Les engagements de l'utilisateur

- Les élèves s'engagent à utiliser les outils informatiques en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
- Ils s'engagent à ne pas stocker de données à caractère personnel et privé.
- Les élèves s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition et à n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service : penser à se déconnecter à la fin de son travail, ne pas modifier la configuration des ordinateurs, ne pas installer de programmes ou de virus sur le réseau, ne pas débrancher les accessoires (souris, casques, etc...)
- Les élèves s'engagent à ne pas avoir recours aux services de communication avancée (« chat », forums, Facebook et autres réseaux sociaux).

d) Les sanctions

- Avertissement de l'utilisateur concerné
- Interdiction temporaire ou permanente d'accès aux outils informatiques
- Sanctions disciplinaires (rapport, mesure d'exclusion, etc...)
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infraction aux dispositions légales.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter dans son intégralité.

Date :

Signature de l'élève

Signature des parents

